



impac

Journal des Travailleurs
des Industries
du Livre, du Papier
et de la Communication



N° 137
Juin 2007

Prix 1,54 €
Commission paritaire 2999 D 73 S

Smic, heures sup', TVA sociale,
licenciements, déremboursements
contrats de travail

face
à la casse
sociale

L'ACTION
SYNDICALE



Pendant l'été, Sarkozy n'oubliera personne

Pendant les congés payés, Sarkozy va s'occuper de nous, même si les remous électoraux provoqués par la TVA « sociale » ont marqué le deuxième tour des élections législatives. Une plainte, en effet, s'est élevée des rangs bleu horizon : la simple évocation de cette maudite TVA « sociale » aurait fait perdre 60 députés, selon un ex-premier ministre, à ce camp-là. Les troupiers sarkozyens parlaient à l'unisson d'« erreur de communication », d'« effet démobilisateur » et « désastreux », de « gaffe collective ». Sans doute...

Mais enfin : cette TVA sociale, si lourde à porter, est-elle dans le programme de celui qui fait ce qu'il dit (et vice versa) ? Oui ! Et la commission de la TVA « sociale » continuera ses travaux jusqu'à fin juillet.

Alors ?

Si la simple annonce de cette TVA entame la belle image médiatique de l'Elu, nous voilà dans une drôle de situation :

Sitôt la présidentielle passée, la face antisociale du bonhomme se dévoile et joue un rôle de repoussoir. C'est dire à quel point nombre de salariés ont voté dans le... bleu, charmés sans doute par le numéro de prestidigitateur de l'homme de Neuilly. S'il est vrai que l'évocation de cette TVA a influé sur la composition de la Chambre des députés, alors les questions sociales sont bien au centre de la situation, de façon hypersensible et hypertendue.

Des yeux se déssillent. Tant mieux. Mais tout reste à faire.

Le bilan du premier gouvernement Sarkozy-Fillon est, déjà, éloquent : blocage du SMIC (2%, une misère), annexion d'heures affectées au supplément de travail contre les cotisations sociales et les sans-emploi, préparation de baisses nouvelles des remboursements et hausse des frais de santé à la charge des malades. Pas mal, en quelques jours.

L'axe majeur de l'offensive Sarkozy-Fillon vise en priorité un édifice social fondamental : la Sécurité sociale. Basée sur le principe de répartition des richesses afin que toutes et tous soient à l'abri des incertitudes du lendemain, elle est une insulte à la face des libéraux. Pour eux, l'individu doit payer seul, selon son revenu. Pour les pauvres ? La couverture sociale universelle.

Commis du libéralisme, Sarkozy, l'est et l'assume. C'est précisément sur ce programme libéral qu'il a conquis l'Elysée et la majorité de la députation. En captant, au passage, nombre de suffrages des salariés. C'est pourquoi sa batterie de contre-réformes tous azimuts appelle à porter plus haut l'action syndicale, le rassemblement majoritaire, fondé sur l'intérêt du plus grand nombre.

Dès maintenant, il nous faut batailler pied à pied contre l'illusion libérale, expliquer et démonter son caractère toxique. La confrontation que recherche Sarkozy sur la question centrale de la protection sociale doit être préparée tout de suite par la conquête de l'opinion des salariés. Cette tâche est devant nous. C'est à cet égard qu'il n'y aura pas de vacances cet été, car le gouvernement ne va pas chômer. La vigilance mobilisée s'impose, dès la première session du Parlement.



Journal des travailleurs
des industries du Livre,
du Papier et de la
Communication
263, rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Téléphone : 01 48 18 80 24
Fax : 01 48 51 99 07
Site : <http://www.filpac-cgt.fr>
E-mail : filpac@filpac-cgt.fr

Comité de rédaction
Responsable : Jean Gersin

Equipe rédactionnelle :
Eric Birger, David Dugué,
Yvon Huet,
Jean-Pierre Ghiotto,
Thierry Lanchon,
Antoine Peillon
Florence Peyronneau,
Correspondant :
David Roussel

Montage :
Madeleine Fougères

Révision :
Michèle Marquis-Pardo

Imprimerie Alliances
115, avenue Raspail
94250 Gentilly





Projet chanvre pour Maresquel

De Maresquel, petite ville du Pas-de-Calais de 900 habitants, à Paris, il y a environ 230 kilomètres, autant que le nombre de salariés de la papeterie mis sur le pavé par le groupe International Paper en avril 2007. Le 6 juin 2007, anniversaire du Débarquement, ils ont pris l'autobus tôt le matin pour aller à Bercy, chez M. Borloo, entre autre, ministre chargé de l'Industrie, par une belle journée de printemps... et pas pour des prunes !

Yvon Huet

IL N'EST PAS RARE d'apprendre, dans la routine des comptes rendus de délocalisations, de banqueroutes en tout genre, la fermeture d'une entreprise industrielle, souvent commentée par les médias comme la énième fatalité des effets de la mondialisation avec son cortège de drames sociaux et humains. Mais c'est sans compter avec la détermination de salariés papeteriers de Maresquel qui, avec leur syndicat Cgt, ont pris le parti non seulement de la résistance mais aussi de la contre-offensive propositionnelle.

De nombreux mois de lutte

Les salariés de Maresquel n'en sont pas à leur premier rendez-vous. *La Voix du Nord* avait déjà relaté leur esprit de résistance le 14 décembre 2005 : «... La direction de la papeterie International Paper de Maresquel (62), séquestrée par les salariés en colère... Enfermées dans un local, les six personnes en question, dont le directeur du site, étaient en contact téléphonique avec la préfecture, tandis que les gendarmes appelés en renfort, tentaient de négocier la libération des captifs. Ce mouvement de colère qui a cessé en fin de journée s'est déclenché suite aux propositions d'indemnités faites par le groupe papetier aux futurs 230 licenciés de l'usine.» En février 2006, le groupe sué-

dois Klippan qui, en janvier, s'est montré intéressé par la reprise des Papeteries de Maresquel, décidait de se désengager. Dans le même temps, le groupe International Paper, invoquant la «*crise généralisée qui touche l'industrie du papier dans le monde entier*», continue sa pression pendant toute l'année pour annoncer la fermeture définitive du site alors que les syndicalistes maintiennent la mobilisation et multiplient contacts politiques et juridiques pour ne pas laisser les salariés se faire broyer par l'inéluctable annoncé.

De la démission patronale à la mobilisation sociale

Ainsi, *la Voix du Nord* annonce début avril : «*Les papeteries de Maresquel viennent de fermer leurs portes. Sonoco à Marquette s'apprête à le faire. Stora Enso (Corbehem) a annoncé l'année dernière la suppression de 400 postes sur 700. Et le plan de reprise d'une partie de l'activité par les salariés, qui permettrait la sauvegarde de 200 emplois, est sérieusement compromis. Les sociétés de la région produisaient 1 098 234 tonnes de papier en 1998. Elles en ont fabriqué 1 076 085 en 2005. Stable. Mais de 2 878 salariés en 1998, l'industrie papetière est passée à 1 973 en 2005. Le Nord - Pas-de-Calais, deuxième région*»

DOSSIER
Fillon-Sarkozy
La vile entreprise
de destruction
social
page 7 à 13

LES LUTTES
Projet chanvre
Marequel
page 3

Le Monde
page 5

LES ACTIVITES
REVENDICATIVES
Le nouvel évangile
libéral
page 15

ET AUSSI...
Assemblée
générale
du labeur
page 17

Comité exécutif
national
page 18

ERRATUM
Rendons à....
Loïc Daniel
la paternité
de son article
Loi Bichet
du dernier Impac

Large rassemblement de soutien des syndicats, des politiques et du courant associatif



papetière de France après Rhône-Alpes, est chiffonné. »

La Filpac Cgt, dans ce cadre pour le moins d'urgence économique et sociale, propose aux industriels papetiers ainsi qu'aux pouvoirs publics un moratoire des licenciements et propose une charte papetière définissant les grandes lignes d'une relance de l'activité dans ce secteur.

Côté politique, dans sa séance du 22 février, le conseil régional du Nord - Pas-de-Calais affirme son soutien aux salariés papetiers en réponse à une question écrite de Myriam Cau, conseillère régionale dont voici un extrait : « *Nous assistons à la répétition du désengagement de grandes multinationales papetières de sites industriels régionaux : Stora Enzo à Corbehem il y a peu, et International Paper à Maresquel près d'Hesdin en ce moment.* » « Les Géants de papier solidaires », association des salariés de Corbehem, ont élaboré un projet de réindustrialisation à partir d'un processus innovant (la fabrication de sacs à base de chanvre), appuyé sur des essais scientifiques, une étude de marché et un business-plan. Malgré le soutien d'élus locaux, régionaux ou nationaux, rien n'a pu faire fléchir la multinationale, qui après moult tergiversations, n'a pas accepté la revente de ses machines...

Une démarche novatrice

Maresquel voit l'histoire se répéter, 230 salariés papetiers se retrouvent sur le carreau dans un secteur rural déserté de ses indispensables PME industrielles. Le projet des « Géants de papiers solidaires » pourrait être mené sur ce site papetier, l'association de Corbehem a rencontré pour cela les salariés de Maresquel qui ont eux-mêmes constitué une association, « Chœurs de papiers ». Une machine adaptée à la production de sacs à base de chanvre existe, mais la multinationale, pourtant tenue par convention à favoriser la réindustrialisation du site, ne semble pas favorable à une cession de machine.

La production de sacs à base de chanvre est une véritable opportunité de développement pour notre région, dans un contexte réglementaire favorable qui pré-

voit la fin de l'utilisation des sacs de caisse en plastique... Avec sa biodégradabilité, sa qualité de résistance, la sobriété énergétique du processus de fabrication, la minoration totale des intrants chimiques, et enfin la garantie d'une production agricole assurée aux paysans, on ne voit que



La délégation se regroupe avant d'être reçue au ministère.

les impacts bénéfiques pour le développement durable d'un tel projet. Et l'emploi n'en est pas le moindre...

Le projet Chanvre à Bercy !

Le projet Chanvre est donc lancé (pour un potentiel de 150 à 250 emplois) sur le site de Maresquel. Ce projet est lié à l'agriculture et à l'environnement, techniquement réalisable. Mais pour qu'il soit entendu, les motions et les bonnes intentions affichées dans une période électorale ne suffisent pas. Ceux qui connaissent déjà le goût amer de l'exclusion ne veulent pas attendre les vagues promesses. Ils demandent rendez-vous au ministre chargé de l'Industrie, M. Borloo, avec leur syndicat Filpac Cgt, avec les élus régionaux, avec les associations Géant de papier solidaires et Chœurs de papiers, afin que leur démarche soit soumise à la réflexion des décideurs, notamment International Paper.

La date du 6 juin est arrêtée. Toutes les organisations syndicales de la papeterie sont prévenues et participeront au rassemblement prévu à Paris à 11 heures devant le ministère. Toutes les organisations de la Filpac Cgt, notamment les syndicats parisiens du livre et de la presse

seront de la fête. Quatre jours avant le premier tour des élections législatives, M. Borloo a déjà du grain à moudre. Le mouvement social s'invite au concours d'imagination, à la « révolution culturelle » tant souhaitée par le président Sarkozy.

Mobilisation unitaire

11 heures. Les papetiers, soutenus par les imprimeurs, les salariés de la presse, se rassemblent

faire pression sur le groupe IP pour qu'il tienne ses engagements au moins jusqu'à la finalisation de l'étude de faisabilité financée par le Conseil régional. Elle demande une rencontre pour faire le point sur la situation globale de l'activité papier en France pour la seconde quinzaine de juin.

Fraternité et détermination

Après une heure et demie d'entrevue, la délégation se dirige vers le siège de la Cgt à Montreuil où les salariés papetiers, imprimeurs, distributeurs et éditeurs de presse se rassemblent pour un après-midi de convivialité et de fraternité. Sébastien, Antoine et Patrick exposent aux convives le déroulement de la discussion, avec le sentiment certes du devoir accompli mais aussi la détermination sans faille pour aller jusqu'au bout de la lutte pour l'emploi qu'ils ont engagée. Ils considèrent qu'ils ont été écoutés, mais pour être vraiment entendus, il faudra continuer le combat.

Michel Muller confirme le caractère exemplaire de cette lutte qui n'est pas seulement celle de la résistance mais aussi la concrétisation sur le terrain de la charte papetière qui, plus qu'un dossier en cours, doit animer les luttes

syndicales présentes et futures, bien au-delà de la situation locale de chacun. Il ajoute que la Fédération est un outil dont ils peuvent se servir sans réserve pour faire avancer leurs revendications et gagner sur le terrain. Dans un contexte de tous les dangers où le recul social semble à l'ordre du jour pour un patronat ultralibéral un peu trop sûr de lui, la mobilisation unitaire, l'utilisation de ce contre-pouvoir concret et efficace qu'est le syndicalisme, ne peut que faire mentir les chantages du fatalisme ambiant. ●

**L'UNI APPORTE
SON SOUTIEN
AU PROJET
CHANVRE**

Crise et nouvelles solidarités au groupe Le Monde

M. Jean-Marie Colombani a récemment été démis de ses fonctions de directeur de la rédaction et de président du Directoire du groupe *Le Monde*. Quelles peuvent être, pour vous, les conséquences pour ce groupe de presse et pour ses salariés ? Nous pensons que derrière la non-reconduction, par les sociétés de personnels, de Jean-Marie Colombani à la présidence du directoire, se posent en fait d'autres questions, comme celles de l'avenir du périmètre du groupe ou des priorités de développement et d'investissement.

**Romain Altmann
et Bruno Lanteri**



Rassemblement des salariés du pôle magazine du groupe Le Monde le 11 juin dernier

CONSTITUÉ aujourd'hui de cinq pôles (presse quotidienne nationale, presse quotidienne régionale, presse magazine, Internet et les régies publicitaires), le groupe Le Monde est dans une crise qui peut être lourde de conséquences, sur les activités existantes et donc sur l'emploi. Loin de rester passifs, cette situation est pour nous l'occasion de sensibiliser les salariés et leur permettre de s'approprier les enjeux auxquels la presse et le groupe sont confrontés. Ainsi, nous avons édité un quatre pages et un tableau comparatif des projets des prétendants à la succession de M. Jean-Marie Colombani. Ces supports ont permis d'engager le débat avec les salariés et de contribuer à ce qu'ils se fassent une opinion, avant les votes du nouveau directoire qui doivent intervenir d'ici à la fin du mois de juin. En substance, notre expression porte un message clair pour affirmer que l'indépendance, chère aux confrères et consœurs des rédactions, à laquelle nous souscrivons pleinement, ne peut se construire qu'en ayant une stratégie d'ensemble, intégrant des projets éditoriaux, industriels et commerciaux. Ces trois piliers permettront de maintenir et de garantir, à terme, l'indépendance du groupe en s'appuyant notamment sur le développement du bimédia (presse et web) des titres existants, mais aussi de promouvoir de nouveaux titres, de nouveaux projets dans les cinq pôles du groupe.

Que pensez-vous de la dette, que l'on dit importante au Monde, des choix stratégiques et des investissements entrepris ces dernières années ?

La question de la dette n'est pas un sujet aussi simple qu'il y paraît. Les mécanismes sont nombreux et compliqués. C'est peut-être paradoxal, mais, aujourd'hui, une partie de l'endettement sert et servira à dégager des marges financières dans le futur.

Pour illustrer notre propos, prenons deux exemples :

- le premier, c'est la filiale du Monde interactif (MIA). Après dix ans d'investissements et de résultats négatifs, elle vient, pour la première fois, de dégager un résultat opérationnel très positif (+ 3 millions d'euros en 2006). Et ce n'est pas un résultat conjoncturel.
- Le deuxième : l'acquisition de *Midi*

Libre. Lors de son acquisition en 2000, *Le Monde*, qui n'était pas encore un groupe, n'avait pas d'argent. Il a dû s'endetter et c'est aujourd'hui une partie des bénéfices de *Midi Libre* qui permet de faire vivre le quotidien national. Ces expériences montrent que l'objectif de construire un groupe de presse permet de faire face aux concentrations et appétits financiers de groupes beaucoup plus riches et aux valeurs bien différentes de celles du Monde. L'expérience récente de *Libération* qui n'a pas voulu s'adosser à un groupe _ et qui était, il y a dix ans, un titre phare de la presse quotidienne nationale comme *Le Monde* _ a montré une destinée bien différente. M. Rothschild a fini par imposer sa loi à un titre qui n'a pas d'autres choix que de s'y soumettre.

Quel est le but syndical que vous vous êtes assigné au journal et dans la presse en général ?

La capacité d'Info'Com-Cgt est de défendre les droits individuels et collectifs, de pérenniser les acquis, de répondre aux attentes des salariés et aux nouveaux besoins qu'ils expriment tout en traitant des questions stratégiques ou des évolutions de nos secteurs. Du quotidien jusqu'au groupe, des filiales où il y a peu de syndiqués, à la forte implantation syndicale dans la presse quotidienne nationale, nous construisons des convergences qui démontrent que rester dans son pré carré n'offre pas d'avenir si ce n'est de finir en « village gaulois ». De ce point de vue, le projet syndical que nous mettons en œuvre, en redéployant nos forces, permet de construire la Cgt de demain... Et pas que dans les bastions existants. Etre « utile » à tous les salariés, quels que soient leurs statuts, n'est pas un vain mot, mais une nécessité et une réalité.

Pourquoi l'action d'Info'Com-Cgt et SIP-Cgt n'est-elle pas partagée par d'autres organisations syndicales ? Comment l'analysez-vous ?

Nous resterons fidèles à notre démarche qui, depuis le début, n'a pas pour objectif de critiquer ou de prendre position contre un syndicat, de surcroît lorsqu'il est de la Cgt. Nous constatons simplement que l'activité principale de certains syndicats consiste à discréditer en permanence l'activité d'autres et plus particulièrement Info'Com-Cgt. Cela en dit long sur leur objectif qui cache en fait un manque de perspecti-



Françoise Henny, déléguée Info'Com-Cgt de Publicat

PUBLICAT :

DES DROITS RENFORCÉS POUR LES SALARIÉS DE LA PUBLICITÉ

A l'issue d'une procédure d'information consultation du comité d'entreprise et grâce à la détermination de l'intersyndicale Cfdt, Info'Com-Cgt de Publicat, aidée et soutenue par l'intersyndicale du pôle Magazine (Snj, Cfdt, Info'Com-Cgt, Snj-Cgt) et des délégués Info'Com-Cgt du Monde, voici les principales caractéristiques de l'accord :

1 - Inapplication de l'article L122-12 transférant de manière obligatoire les salariés vers la régie publicitaire qui récupérera les deux titres perdus.

2 - Transformation du plan de licenciement en un plan de départs volontaires (PDV).

3 - Les indemnités conventionnelles (1/3 mois par année de présence dans la publicité) avec :

□ une indemnité supplémentaire de six mois. Le tout (IC + IS) avec un plancher de 20 000 euros ;

□ ou un congé de reclassement (cabinet BPI) de six mois (65 % du salaire) et un suivi par le cabinet de reclassement de neuf mois à douze mois selon des critères d'ancienneté.

4 - À la fin du suivi par le cabinet de reclassement, si le salarié ne retrouve pas un emploi, trois mois de salaires supplémentaires seront versés.

5 - Maintien du salaire pendant dix-huit mois (extensible jusqu'à vingt-quatre mois) en cas de reclassement interne dans le groupe.

6 - Reclassement interne ouvert sur tous les postes et CDD de plus de six mois (journalistes, cadres, ouvriers et employés).

7 - Une enveloppe formation comprenant les dispositifs suivants :

□ 2500 euros pour les formations d'adaptation en reclassement externe ;

□ 2000 euros mutualisable pour une formation d'adaptation en reclassement interne ;

□ 15000 euros pour les formations de reconversion.

8 - La Mutuelle payée pendant neuf mois (pour les moins de 50 ans) et douze mois (pour les plus de 50 ans), en cas de départ volontaire de l'entreprise ou de reclassement externe.

9 - Une commission paritaire sur la mise en œuvre et le suivi de cet accord.

MISE EN PLACE DE L'INTER CGT GROUPE LE MONDE

Dans le but de décliner la coordination régionale des trois syndicats de filières de métier (nouveau comité inter) et face aux incertitudes pesant sur l'avenir des activités du groupe, les délégués SIP-CGT et Info'Com-CGT du Monde imprimerie et de la Société éditrice du Monde (SEM), du pôle Magazine du groupe, viennent de mettre en place un collectif. Celui-ci se réunira tous les mois, dans chacune des entités du " pôle nord ", afin de faire un point régulier sur :

1 - l'actualité sociale et économique dans chaque entité,

2 - des axes communs de travail,

3 - les solidarités mais aussi des convergences à faire vivre d'un site à l'autre.

Coordonner nos activités syndicales, être solidaires et faire converger nos revendications nous permettra d'agir ensemble pour l'emploi, pour le maintien et le développement des activités éditoriales, industrielles, administratives et commerciales du groupe.



ves, de propositions syndicales et professionnelles. Nous laissons les salariés juger et décider de la conduite à tenir face à cette situation d'exclusion.

Un arrêt de travail a fait débat au Monde lors des négociations salariales annuelles au Syndicat de la presse quotidienne nationale (SPQN). Qu'en est-il pour vous ? Avec les autres syndicats de PQN, Info'com-Cgt vient de signer un accord qui acte la fin, dans les sièges éditoriaux, de deux négociations séparés : ouvriers, cadres, employés d'un côté et journalistes de l'autre. Nous en sommes satisfaits car il va permettre de revendiquer ensemble des taux d'augmentation égaux pour tous. C'est une évolution majeure dans les relations sociales en presse qui est en parfaite adéquation avec nos objectifs.

Concernant la grève, nous n'y avons pas pris part et ce pour plusieurs raisons :

- Premièrement, parce que l'organisation d'une négociation en deux temps (centres d'impressions d'une part puis centres éditoriaux d'autre part) n'était pas pour nous un tabou. Nous pouvons tous constater que les sièges éditoriaux et les imprimeries sont séparés depuis de nombreuses années. L'imprimerie du Monde n'est plus avec la rédaction depuis plus de quinze ans ! L'important est de porter ensemble des revendications tout en tenant compte des spécificités. En effet, les personnels travaillant dans les sièges éditoriaux sont sous différents statuts et les inégalités salariales - comme la disparité hommes femmes - sont criantes. C'est pour cette raison que l'ouverture de négociations annuelles obligatoires (NAO) dans l'entreprise est

nécessaire. Elle doit être complémentaire à l'augmentation régionale.

- Deuxièmement, parce que les négociations ne remettaient pas en cause, comme cela a pu être dit dans les entreprises, les conventions collectives de la PQN ou le paritarisme.

- Troisièmement, parce que la grève a été décidée par un seul syndicat, sans concertation avec les autres structures de la Cgt.

- Enfin, sur la méthode : nous considérons que s'il doit y avoir une grève, elle doit être décidée avec les syndiqués et non en « appuyant sur un bouton ». Un mouvement de grève, ça se construit avec le plus grand nombre, à partir du lieu de travail. Il ne se décrète pas seul.

L'actualité du groupe, c'est aussi un plan social dans une filiale du groupe, Publicat, où la direction veut licencier 7 salariés sur les 52 que compte cette entreprise... où en êtes-vous ?

L'expérience de Publicat est intéressante. Publicat est la régie

publicitaire de plusieurs magazines du groupe (*Télérama, Courrier international, La Vie, Danser, Ulysse...*). Parmi ses activités, elle assurait la régie publicitaire de deux titres extérieurs au groupe *Rustica* et *Famille & éducation* dont la direction voulait visiblement se débarrasser. Après une négociation infructueuse, les éditeurs ont « plié bagage ». Sept personnes étaient affectées à ces deux titres et la direction souhaitait, « simplement » et au plus vite, les licencier. Nous sommes donc intervenus rapidement pour exiger que les salariés de cette régie publicitaire bénéficient des mêmes droits que les salariés du Monde - comme nous avons pu l'obtenir lors des négociations sur la cessation du magazine *Top Famille*. Ainsi, un expert comptable a été nommé et des mesures sociales d'accompagnement - qui n'étaient pas obligatoires dans ce cas - ont été négociées.

La détermination des salariées, non résolues à subir, a permis de transformer ce plan de licenciement en plan de départs volontaires et d'obtenir différents dispositifs dont certains sont inédits (*voir encadré*). La négociation, appuyée par la mobilisation d'autres salariés et délégués d'autres entités du groupe, a permis d'améliorer les droits sociaux des salariés qui serviront de repères pour les futures négociations dans le groupe. Une avancée quand on sait que les salariés des régies publicitaires jouissent de droits conventionnels bien moins importants que d'autres collègues. ●

Fillon-Sarkozy



La vile entreprise de destruction sociale !

A peine une pâle majorité envoyée dans l'hémicycle du palais Bourbon (314 députés UMP contre 355 dans l'Assemblée nationale sortante), le gouvernement Fillon-Sarkozy se lance à tombeau ouvert dans « sa » rentrée parlementaire et promet de commencer, dès le 20 juin, en Conseil des ministres, son entreprise de destruction sociale.

Au programme : le « paquet fiscal », au cœur duquel figurent l'exonération et la détaxation des heures supplémentaires, répondant ainsi au slogan électoral de Sarkozy,

« travailler plus pour gagner plus » ; puis, d'ici à la fin de l'année, le projet de loi sur le « contrat unique » qui sera imposé si les « partenaires sociaux » n'aboutissent pas à un accord dont le contenu leur est... imposé.

Ces deux projets étant les fers de lance de la libéralisation totale du travail réclamée depuis plusieurs années par le Medef, *Impac* a décidé de consacrer son dossier à leur analyse.

Dossier réalisé par
Antoine Peillon

Imposer le « contrat unique » sous la menace

C'EST BIEN TOUT le respect que les nouveaux maîtres de la République ont pour la liberté du dialogue social : les partenaires sociaux ont en effet jusqu'à la fin de l'année « pour avancer » sur le dossier du contrat de travail unique. Après, le gouvernement décidera de légiférer « s'il n'y avait pas de progrès », a prévenu François Fillon, dans un entretien paru dans *le Parisien / Aujourd'hui en France* du vendredi 8 juin. Il faut dire que le contrat de travail unique est une sorte d'obsession de Nicolas Sarkozy. Adoptée par l'UMP (et par l'UDF de Bayrou, sous une forme légèrement différente), cette promesse électorale remonte en fait à l'époque où Sarkozy était ministre des Finances.

Fin 2004, le seigneur de Bercy recevait, sous sa commande, le rapport Cahuc-Kramarz (Pierre Cahuc et Francis Kramarz, « De la précarité à la mobilité : vers une sécurité sociale professionnelle », rapport pour le ministre des Finances et de l'Industrie, et le ministre du Travail et de la Cohésion sociale, la Documentation française, juin 2005). Le titre du document n'était évidemment pas choisi au hasard : il reprenait une terminologie apparue dans les congrès du PCF, au début des années 90, repris ensuite par la Cgt et introduite dans les programmes du PS.

Liberté totale de licencier

Or, la ligne directrice du rapport Cahuc-Kramarz consiste à amalgamer CDI et CDD en un « contrat unique », dérogeant aux conventions collectives, attachant individuellement les droits d'un salarié à sa seule personne. Elle est reprise en 2004 par Michel Camdessus, ancien directeur du FMI, ancien gouverneur de la Banque de France, qui proposait lui aussi « la création d'un contrat unique » qui permettrait « à l'entreprise de gérer son personnel en fon-



Premières manifestations
de la Commune de Paris (1871)

tion de ses besoins réels»... A propos de ces travaux soi-disant d'expertise, l'économiste humaniste Denis Clerc écrivait, en janvier 2005 (*Alternatives économiques* n° 232, page 67) : « Toutes ces propositions annoncent-elles une sécurité sociale professionnelle ? Autant dire alors que le divorce payant et automatique conduit à l'amour assuré. »

En cohérence avec l'esprit ultralibéral du rapport Cahuc-Kramarz, le « contrat unique » que l'UMP entend nous imposer est, en réalité, plus flexible que le CDD, puisqu'il peut être rompu à tout moment sans préavis et, surtout, sans obligation de motiver la rupture.

De plus, contrairement à ce dernier, il n'offre aucune prime de précarité en cas de rupture.

Enfin, les entreprises se voient, dans ce projet, exonérées de leurs obligations de reclassement, lesquelles sont transférées à l'ANPE, moyennant une contri-

MARYSE DUMAS, SECRÉTAIRE CONFÉDÉRALE DE LA CGT :

«Le contrat unique, c'est introduire la précarité du CDD dans le CDI»

«C'est l'exemple type de la fausse bonne idée. A priori, le principe d'un contrat de travail unique pour tous les salariés nous paraît très séduisant. La Cgt s'était d'ailleurs opposée à la création du CDD. Mais, tel qu'il est présenté, le nouveau contrat de travail introduit la précarité du CDD dans le CDI, alors que c'est exactement l'inverse qu'il faut faire : donner à tous les garanties d'un CDI et une vraie «sécurité sociale professionnelle». Or ce nouveau contrat de travail unique rend caduque toute la législation sur les licenciements : pas de contestation possible du motif du licenciement, pas de consultation des représentants du personnel, pas de plan social ni d'obligation de reclassement pour les employeurs.

Les licenciements seraient facilités et les entreprises dédouanées de leurs responsabilités vis-à-vis des salariés et des bassins d'emploi. Par ailleurs, le rapport entre le salarié et l'employeur devient strictement individuel. Toutes les études le prouvent : la flexibilité génère d'énormes problèmes de souffrance au travail.»



...
bution patronale aux Assedic d'un montant de 1,6% des salaires versés à un employé licencié depuis son embauche.

Cela ouvre une liberté totale de licencier, en l'achetant, sans aucun recours possible des salariés auprès de la justice. Les obligations et responsabilités sociales actuelles des employeurs seront dès lors monnayables, sur le modèle américain de l'achat-vente de droits à polluer (Clean Air Act)... Seule protection du salarié, les droits à indemnités, en cas de licenciement, augmenteraient en fonction de la durée du contrat, selon des modalités qui restent évidemment à fixer concrètement.

Ces droits à indemnités pourraient même, éventuellement, subsister en passant d'un contrat à un autre. Cette augmentation du coût de la rupture du « contrat unique » en fonction de l'ancienneté, associée à la libéralité totale de licencier, ne peut qu'inciter les patrons au renouvellement permanent des effectifs, jetant les salariés dans l'incertitude systématique du lendemain, ou plutôt dans la certitude de la précarité inévitable de leur emploi.

Une véritable sécurité sociale professionnelle

À cette vision purement marchande du travail, la Cgt oppose, aujourd'hui plus que jamais, sa conception de la sécurité sociale professionnelle, qui entend garantir à chacun et chacun des droits progressifs, cumulables et transférables au fur et à mesure des mobilités et des évolutions de carrière, tout au long de la vie professionnelle. Ces nouveaux droits devront certes être attachés à la personne du salarié, mais ils seront garantis collectivement, à l'é-

chelle des branches d'activités ou des bassins d'emploi, cumulables et transférables d'une entreprise à une autre.

Plus précisément, quels sont ces droits ?

Le droit à l'emploi.

Le contrat à temps plein et à durée indéterminée où l'emploi statutaire doit être la règle d'embauche. Il est prolongé, même en cas de fermeture d'entreprise ou de suppression d'emploi, jusqu'à l'obtention d'un nouvel emploi dans une autre entreprise de la branche ou du bassin d'emploi.

Le droit à une carrière.

Tout salarié devra avoir au moins doublé, à l'âge de la retraite, son salaire d'entrée dans la vie professionnelle. Il devra être aussi assuré de la progression d'au moins un niveau de qualification en faisant jouer la formation continue ou la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Le droit à la formation continue.

Au moins 10% du temps de travail : soit 160 heures par an, ou 4 ans sur une carrière, pour une formation, au choix du salarié, rémunérée et considérée comme du temps de travail. Elle sera d'autant plus efficace qu'elle sera mise en œuvre tout au long de la vie et pas seulement au moment de la perte d'un emploi, laquelle provoque une fragilisation du salarié.

L'anti-licenciement

La sécurité sociale professionnelle prônée par la Cgt suppose une responsabilité sociale mutualisée des entreprises d'une branche ou d'un bassin d'emploi pour former en permanence et reclasser effectivement les salariés en cas d'accident économique dans l'une d'entre elles.

Elle ne vise pas une meilleure « employabilité » du salarié, mais une plus grande liberté de celui-ci, puisqu'il pourra s'appuyer sur la sécurité et la visibilité de sa carrière profes-

sionnelle. Contrairement au « contrat unique » qui le libéralise totalement, la sécurité sociale professionnelle est notre réponse pour combattre la notion même de licenciement. Elle dépasse la vision exclusivement réparatrice de l'indemnisation du chômage. En effet, elle garantit aux salariés dont l'emploi est, pour diverses raisons, supprimé, l'intégralité de leurs droits et, premièrement, la poursuite de leur contrat de travail.

Notre démarche rejette ainsi le transfert sur les salariés des risques inhérents aux stratégies financières des entreprises et aux aléas du marché.

Elle exige des politiques publiques, en matière d'emploi et de droits sociaux, guidées par l'intérêt général au détriment des seuls intérêts des actionnaires, c'est-à-dire l'exact contraire de la destruction sociale entamée, en ce début d'été 2007, par le gouvernement Fillon-Sarkozy. Elle suppose, de notre part, « le courage » de lutter pied à pied contre l'acceptation des leurres lancés par les affidés du Medef, « *de ne pas subir la loi du mensonge triomphant qui passe et de ne pas faire écho, de notre âme, de notre bouche et de nos mains aux applaudissements imbéciles* » (Jean Jaurès). ●



Jean-Jaurès en 1913, un an avant son assassinat

Travailler plus, pour gagner plus ? Un très dangereux marché de dupes!



Maryse Dumas, le 7 juin :

« Les conditions de travail et l'emploi seront les perdants de l'augmentation des heures supplémentaires ! »

La Cgt encourage les salariés à se mobiliser dans les entreprises, les localités, les branches et au plan national pour obtenir l'augmentation des salaires, de l'emploi et l'abandon de ce projet. Le projet de loi que le gouvernement vient de faire connaître concernant les heures supplémentaires s'annonce comme un véritable marché de dupes.

Il est annoncé comme devant permettre à ceux qui « veulent gagner plus de travailler plus ». En fait : aucun volontariat n'est prévu. Au contraire, les employeurs sont encouragés à imposer un allongement obligatoire du temps de travail aux salariés.

Les salariés ne gagneront pas vraiment plus : l'apparence de gain immédiat de pouvoir d'achat (exonérations de cotisations sociales et fiscales) sera compensée par de nouvelles dépenses imposées aux salariés : remboursements des frais de santé, franchises, augmentation de la TVA, etc. La contrepartie en sera souvent le blocage du salaire de base, masqué par des déclarations d'heures supplémentaires réelles ou fictives. Il faudra travailler plus pour gagner pareil.

La mesure est injuste, elle va creuser les inégalités au détriment des plus bas salaires, des temps partiels (parmi lesquels un grand nombre de femmes et de salariés pauvres), des salariés en précarité, des salariés les plus vulnérables vis-à-vis de leur employeur.

Elle sera désastreuse pour l'emploi. Elle vise à faire travailler plus ceux qui ont un emploi au détriment des conditions de travail et de l'embauche de ceux qui en cherchent un.

Elle sera chère pour le contribuable : 5 à 6 milliards d'euros la première année, c'est ce que le gouvernement est prêt à imposer aux contribuables pour allonger le temps de travail et protéger les employeurs des exigences d'augmentation de salaires qui montent dans les entreprises. Ils se rajoutent aux 25 milliards annuels d'exonérations de cotisations patronales qui sont une véritable trappe à bas salaires.

La Cgt encourage les salariés à se mobiliser dans les entreprises, les localités, les branches et au plan national pour obtenir l'augmentation des salaires, de l'emploi et l'abandon de ce projet.

La réforme des heures supplémentaires sera applicable dès le 1^{er} octobre 2007. A la mi-juin, sans même attendre l'élection d'une nouvelle Assemblée nationale, le projet de loi sur l'exonération et la défiscalisation des heures supplémentaires était bouclé par l'équipe Fillon.

Il prévoit la suppression totale des charges salariales sur les heures supplémentaires. Ce projet entraînera, à coup sûr, une nouvelle explosion du chômage, l'aggravation des inégalités entre les salariés et la ruine des protections sociales collectives, jusqu'à l'insupportable !

AINSI en a décidé le Prince, sans aucune consultation réelle des partenaires sociaux : les entreprises bénéficieront d'une réduction de cotisations de 0,5 à 2 euros par heure travaillée, variable selon leurs effectifs. Les salaires versés au titre des heures supplémentaires seront donc intégralement déduits du revenu imposable du salarié, mais il n'y aura pas de crédit d'impôt pour ceux qui ont des revenus trop faibles pour être imposables.

Sous réserve de validation par le Conseil d'Etat, le projet prévoit une exonération totale des charges sociales et de CSG (soit 21,5 points au total) pour les salariés, et ce quel que soit le niveau de salaire.

Cette mesure s'appliquerait, selon François Fillon, à l'ensemble des salariés, dont ceux travaillant à temps partiel ou bénéficiant d'une convention de forfait (les cadres notamment).

Cependant, les heures complémentaires effectuées par les salariés à temps partiel ne seront exonérées que dans la limite de 10 % de la durée de travail fixée dans le contrat de travail. Quant aux cadres au forfait, dont le nombre de jours de travail dans l'année dépassera le plafond légal de 218 jours (la moyenne des forfaits est actuellement de 211 jours), seuls ceux qui n'ont pas choisi leurs jours de repos compensateurs seront concernés par cette mesure.

Un coût de 5 à 6 milliards d'euros pour la collectivité

Le gouvernement a par ailleurs annoncé que le taux de majoration des heures supplémentaires dans les entreprises de moins de 20 salariés, qui était fixé à 10 % jusqu'au 31 décembre 2008, serait porté à 25 % au 1^{er} octobre prochain. Le Premier ministre a cependant précisé que « les employeurs bénéficieraient également d'un allègement de cotisations sociales visant à compenser le surcoût des heures supplémentaires et à inciter l'entreprise à accroître son offre de travail ». Les entreprises bénéficieraient ainsi d'une exonération de charges sociales modulée selon leurs effectifs. Pour les entreprises de plus de 20 salariés, la réduction de cotisations s'élèvera de 0,5 à 1 euro par heure supplémentaire effectuée par leurs salariés, quels que soient les salaires. Les entreprises de moins de 20 salariés bénéficieront d'une réduction de cotisations proche de 2 euros par heure supplémentaire. Pour Fillon, « ce forfait annule complètement le surcoût de l'heure supplémentaire ». Le coût total du dispositif serait de 5 à 6 milliards d'euros par an, dont 2,5 à 3 milliards pour les seuls allègements de cotisations sociales.

Premier coup de semonce à Obernai

Bien entendu, le Medef a aussitôt déclaré que le texte « apparaît stimulant pour chacun : le salarié, l'investisseur, l'entrepreneur ». Cependant, l'organisation patronale a souligné l'incertitude sur « les effets espérés pour les très petites entreprises (TPE) et PME de moins de 20 salariés ». Le projet gouvernemental ne lui paraît pas encore assez « généreux »... pour le patronat. Du côté des syndicats de salariés, les confédérations syndicales Cgt, Cfdt et Cfe-Cgc se sont prononcées, dans une déclaration commune, « contre le projet de loi prévoyant la défiscalisation des heures supplémentaires et des allègements de cotisations sociales », estimant que les dispositions du texte « vont accroître les inégalités et ne garantissent pas de retombées positives pour l'emploi ».

Le premier coup de semonce syndical contre les heures supplémentaires à gogo a été tiré en Alsace, à Obernai, dès la première semaine de juin. Les salariés de l'usine Kronenbourg se sont mis en grève contre les heures supplémentaires de la nuit du samedi, devenues obligatoires depuis le prin-



Le cri du peuple (manchette Tardi)

temps dernier. Ces heures se rajoutaient à celles déjà effectuées pendant la journée, dans le cadre d'un accord de modulation du temps de travail. Après une semaine de grève, l'accord négocié le vendredi 8 juin remettait en cause les heures supplémentaires imposées au profit de nouvelles embauches...

Une mesure profondément inégalitaire

Pour la Cgt, l'analyse de la mesure sociale phare de Sarkozy est faite : c'est une arnaque pure et simple des salariés. En effet, l'employeur décide seul de qui fait ou ne fait pas des heures supplémentaires, car les salariés ne peuvent ni les exiger ni les refuser. Le soi-disant gain de pouvoir d'achat généré est illusoire et de courte durée, car il sera rapidement compensé par le blocage des salaires, par les augmentations de dépenses de santé (déremboursements, franchises) et d'impôts (Tva dite « sociale », par exemple) qui devront compenser l'affaiblissement des ressources de la protection sociale et de l'Etat qui découle du projet d'exonération et de défiscalisation. Par ailleurs, comme prévisible, cette mesure sera profondément inégalitaire, les allègements de cotisations et de contributions fiscales étant d'autant plus faibles que les salaires sont plus bas. Les temps partiels ne pourront toujours pas accéder au temps plein, (seulement 10 % du temps prévu au contrat de travail pourra faire l'objet d'heures supplémentaires). Or, ceux-ci

LA COUR DES COMPTES CONTRE LES EXONÉRATIONS

DANS UN RAPPORT DE 2006, LA COUR DES COMPTES A SÈVÈREMENT CRITIQUÉ LE DISPOSITIF D'EXONÉRATION DE COTISATIONS SOCIALES PATRONALES MIS EN PLACE DEPUIS 1993. LA COUR AVAIT JUGÉ CE DISPOSITIF « COÛTEUX, INCONTRÔLÉ ET MANQUANT D'ÉVALUATION QUANT À SES EFFETS SUR L'EMPLOI ». ELLE AVAIT DEMANDÉ À CE QUE L'ON S'INTERROGE SUR SA PÉRENNITÉ.





sont aujourd'hui légion. Un récent rapport du Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC), intitulé « La sécurité de l'emploi face aux défis des transformations économiques » (décembre 2005), démontre que l'essentiel des emplois créés ces dernières années oscille entre 15 et 18 heures par semaine. Quant aux quelque 200 000 « jobs » créés par Borloo dans les services à la personne, leur temps de travail est de l'ord-

re de quinze heures hebdomadaires en moyenne... Les salariés précaires et en contrats temporaires ne sont pas non plus concernés par le projet. Et de nombreux salariés travaillant dans des branches et entreprises où des accords prévoient des majorations pour heures supplémentaires inférieures à 25 %, voire un déclenchement de celles-ci au-delà du temps légal (hôtels-cafés-restaurants, transports...), resteront à l'écart de l'essentiel de la



Les barricades de la place Blanche tenues par les femmes (1871)

mesure. Or, ce sont très souvent les salariés qui ont les temps de travail les plus longs et les salaires les plus bas !

Plus généralement, deux caisses de Sécurité sociale sur trois, la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) et la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf) ont émis un avis défavorable sur le projet de loi.



NOS PROPOSITIONS ET REVENDICATIONS

La meilleure manière de revaloriser la « valeur travail » est d'augmenter la rémunération du travail ! Le salaire doit être la juste rémunération de la force de travail, garantissant les moyens nécessaires à l'existence de chaque salarié, en dehors de tout autre élément de rémunération.

Le salaire doit être égal entre hommes et femmes. Il doit être au minimum de 1 500 euros brut par mois. Ce salaire est le point de départ pour toutes les grilles de salaires. Le principe de ce salaire minimum doit être étendu à toute l'Union européenne.

La qualification de la salariée ou du salarié doit être reconnue et rémunérée comme telle. Cette qualification est acquise par le diplôme, la validation des acquis de l'expérience et la formation continue.

Cela signifie que la Filpac Cgt se bat pour organiser autour d'elle une opinion majoritaire, fondée sur la consolidation de la notion de salaire, sur le principe de solidarité opposé aux manœuvres de division, sur l'idée fondamentale que l'action collective est supérieure aux aventures individuelles en matière de rémunération.

La ruine de l'emploi

Plus gravement, peut-être, la libéralisation des heures supplémentaires se fera automatiquement au détriment de l'embauche. Pour une entreprise de 50 salariés, par exemple, faire faire trois heures supplémentaires par semaine à chaque salarié revient à supprimer au moins quatre possibilités d'embauche à temps plein. Les demandeurs d'emploi resteront plus que jamais au chômage, les employeurs préférant la facilité des heures supplémentaires à l'embauche. Enfin, les conditions de travail, déjà très dégradées dans de nombreux secteurs, se ressentiront de nouvelles pressions contre l'équilibre entre vie au travail et vie hors du travail.

Nous l'avons déjà écrit, les Confédérations Cgt, Cfdt et Cfe-Cgc se sont immédiatement prononcées contre ce projet. Elles ont aussi exprimé leur position commune par un vote négatif, également exprimé par la Confédération FO, dans tous les organismes de protection sociale officiellement consultés sur ce sujet. Ainsi, les administrateurs Cgt, Fo, Cfdt et Cgc de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos), la « banque » de la Sécurité sociale, ont émis un avis défavorable au projet de détaxation des heures supplémen-

Fraude généralisée et protection sociale en péril

Car ce projet est un véritable marché de dupes. Il ne peut qu'encourager un peu plus la fraude aux heures supplémentaires qui est déjà l'une des premières causes de recours devant les prud'hommes. Ainsi, il existe un risque de dérive des dispositifs liés à la transformation d'éléments de rémunération, telles les primes, en heures supplémentaires, risque face auquel les possibilités de contrôle seront très insuffisantes.

Il sera enfin très coûteux pour le contribuable. Selon le chiffrage de l'Acos, cette mesure coûtera au minimum 5 milliards d'euros pour les seules exonérations de cotisations sociales, estimation qui constitue un minimum puisqu'elle est calculée sur la base du montant actuel d'heures supplémentaires (900 millions d'heures par an). On imagine combien cette somme serait plus utile si elle était investie dans le développement de l'emploi stable, de la formation, de la recherche ou de la politique industrielle, plutôt que dans de nouveaux cadeaux financiers au patronat.



UN COÛT EXORBITANT POUR LES FINANCES PUBLIQUES

Le Conseil d'analyses économiques, attaché au Premier ministre, présente, à propos des heures supplémentaires prévues par le nouveau président (*Les Echos*, 29 mai 2007), les réserves suivantes :

« Une fiscalité spécifique sur les heures supplémentaires, quelle que soit sa forme, aurait au mieux un effet incertain sur l'emploi et le revenu global, avec un risque de coût exorbitant pour les finances publiques qui se double d'une complexité accrue du système fiscal... Ce type de fiscalité doit être évité. Il ne constitue pas un moyen efficace de valoriser le travail. »

« Un allègement des prélèvements obligatoires sur les heures supplémentaires accroît le pouvoir d'achat

de ceux qui travaillent au-delà de la durée légale. Néanmoins, en contrepartie, le financement de l'allègement réduit les revenus des salariés qui ne font pas d'heures supplémentaires. »

« Cette mesure a un effet négatif sur l'emploi, puisqu'elle incite les entreprises à substituer des heures de travail aux hommes... »

« Un employeur et son salarié peuvent conjointement gagner à abaisser (ou ne pas augmenter) le taux de salaire des heures normales et à déclarer fictivement un grand nombre d'heures supplémentaires (ce qui est très difficilement contrôlable), afin de bénéficier des avantages fiscaux. »

Enfin, l'exonération des heures supplémentaires met en péril le financement de la protection sociale.

Certes, l'exposé des motifs du projet de loi précise que les exonérations sur les charges sociales seront compensées par l'Etat, mais il ne dit rien sur la manière dont cette compensation sera réalisée.

Il n'indique pas comment les allègements de cotisations salariales seront financés. Quant aux allègements de cotisations employeurs, ils sont, de toute évidence, supérieurs au panier de recettes fiscales actuellement affecté au financement des allègements généraux. Ils creuseront donc encore le déficit de la Sécurité sociale ! Enfin, le texte est muet sur la manière dont la perte de recettes pour les régimes de retraites complémentaires et l'assurance chômage sera compensée, si tant est qu'elle soit compensée...

TVA « sociale », précipice du pouvoir d'achat

Ce péril considérable pour tout le système de solidarité nationale serait contourné, selon le gouvernement Fillon, par le miracle de la TVA soi-disant « sociale ». Curieuse conviction, alors même que le nouveau président de la République est informé, depuis 2004 au moins, que cette solution entraînera obligatoirement une forte inflation. A l'époque où Sarkozy était ministre de l'Economie et des Finances, n'avait-il pas reçu une expertise commandée par la commission des Finances du Sénat qui affirmait qu'avec une hausse de TVA de quatre points, même associée à une diminution équivalente des charges, provoquerait une nette accélération des prix pendant au moins deux ans ?

Selon les experts des Finances, le taux d'inflation pourrait alors « plus que doubler ». Ce qui « pèserait sur le pouvoir d'achat et freinerait la croissance économique ». Cerise sur le gâteau, le Chambre de commerce de Paris a, elle aussi, fait connaître son avis encore plus négatif que celui de la Commission des Finances du Sénat, puisqu'elle prévoit, en cas de hausse de la TVA, une baisse de pouvoir d'achat deux fois plus importante que celle prévue par la première institution.

Cette mesure annoncée entre les deux tours des élections législatives a déjà été jugée par les Français. Il s'agit trop manifestement d'une nouvelle arnaque consistant à baisser les cotisations patronales en faisant payer cette baisse par l'augmentation massive de la TVA, laquelle est payée essentiellement par les salariés, retraités et demandeurs d'emploi qui représentent 91 % de la population active de notre

pays. En effet, la TVA est l'impôt le plus injuste, puisqu'il frappe du même taux d'imposition le pauvre comme le riche.

Pour le Conseil économique et social, le taux d'effort fiscal des 10% des ménages les plus pauvres est de 8,1%, tandis que celui des 10% des ménages les plus aisés est de 3,4%... Car, bien entendu, plus un ménage est riche, plus la part de son revenu destinée à la consommation diminue et plus la part destinée à l'épargne augmente.

Tout le monde sait ça !

Si le gouvernement Fillon persiste dans cette voie, malgré l'avertissement déjà lancé dans les urnes, la « fracture sociale », chère à l'illusionniste Chirac, se transformera inmanquablement en « explosion sociale » dont la puissante mobilisation contre le Cpe (septembre 2006) n'aura été, dès lors, qu'un signe avant-coureur. ●



le groupe de protection sociale pour
l'audiovisuel,
la communication,
la presse,
et le spectacle.

Professionnels de la presse :
à vos côtés
tout au long
de votre vie



santé, retraite, prévoyance,
épargne, logement, action sociale

Pour en savoir plus : **0811 65 50 50***

www.audiens.org

Le **nouvel** évangile **libéral**

Jean
Gersin



Le rapport Montaigne n'était qu'un brouillon. Voici la sainte œuvre libérale, le rapport du patron de Publicis, Maurice Lévy, et de Jean-Pierre Jouyet, chef du service de l'inspection générale des Finances. Le titre ? « L'économie de l'immatériel, la croissance de demain. » Commandé par le gouvernement Villepin, il lui a été remis en décembre 2006. Fillon-Sarkozy en héritent.

Le rapport avec les salariés de la Communication ? Pendant que Hersant Média Groupe, Ouest-France et EBRA créent leurs bases uniques de gestion de l'informatique de production et de gestion, Jouyet-Lévy font des technologies de l'information et de la communication (les TIC) le vecteur fondamental de la croissance économique du pays à l'heure de la mondialisation. Manière de dire que la révolution technologique en cours doit être domestiquée au profit de la réorganisation de l'appareil industriel. Ça vaut le détour.

LA FRANCE est une marque, qui se vend mal... Jouyet-Lévy n'hésitent pas, en tant que réservoirs de pensée libérale (Think Tank), à considérer la productivité de tout un pays. Selon quelle méthode ? Mystère.

La marque France et ses TIC

Mais ils affirment, dans le chapitre « Saisir l'importance de l'image de la marque France pour notre croissance économique » : « La France apparaît ainsi prisonnière de réflexes étatistes et d'un sentiment permanent de particularisme, qui conduisent à douter du climat social et des affaires français et à craindre la multiplication de réglementations contraignantes. »

En lieu et place de cet état... d'esprit, nos rap-

porteurs nous ramènent aux réalités du marché : « L'organisation du travail fait l'objet d'une nouvelle division internationale : la production se déplace dans les pays à bas coût de main d'œuvre, et les pays développés se spécialisent dans les technologies de pointe, la construction de l'offre commerciale, la création du concept de la maîtrise du design. » Le principe de base de ces messieurs, c'est la mondialisation prise au sens de délocalisations massives. Ils se proposent d'en tirer les conséquences et de projeter de façon globale le pays dans cette mondialisation. Comment ?

Ils considèrent qu'avant, pendant le boom d'après-guerre (les trente années, de 1945 à 1975, surnommées « glorieuses »), l'économie était tirée par les richesses

en matières premières, industries et volume de production des biens matériels. Après ce boom, la richesse n'est plus matérielle, mais immatérielle. Ce seraient l'innovation, les brevets industriels, les connaissances et les savoirs au service de la vente industrielle et financière qui prendraient le relais.

Tout le raisonnement de nos compères est fondé sur cette supercherie : en fait, ce n'est pas la richesse qui change de forme, c'est la mise en concurrence mondiale des salariés qui permet d'en produire avec plus de profits. De plus, comme les marchés des pays développés sont saturés, les industriels et les financiers sont contraints de développer des trésors d'imagination pour vendre : publicité,

marketing. D'où la place de la communication prise comme puissant stimulant à l'achat.

La vaste transhumance des usines de fabrication et d'assemblage vers les pays au coût du travail inférieur est déterminée par la soif de profiter de leur faible protection sociale, des faibles salaires, de la faiblesse des lois sociales. Qu'importe à notre duo, ils insistent : après le développement du secteur tertiaire et des services, il faut amplifier et systématiser l'orientation suivante : « Le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) ouvre aux entreprises des possibilités considérables de réorganisation de leur production et de recentrage sur les activités à plus forte valeur ajoutée. »

Bernard Arnault craque pour *les Echos*

Bernard Arnault, à cette heure matinale, semblerait en passe de se payer *les Echos*, du groupe Pearson, lequel préfère acheter le groupe Dow Jones (*Wall Street Journal...*) et vendre le journal du libéralisme français à qui le veut. Arnault, c'est le luxe : Louis Vuitton (cherche pas, c'est trop cher pour toi.), Moët Hennessy (LVMH), Dior (J'adore aussi, mais pour en avoir, faut un trésor). Et plein de trucs dans les choses des chiffons pour dames très, très friquées (pardon, la haute couture). Et *la Tribune*. Arnault Bernard, c'est la première fortune de France. 17,2 milliards d'euros au dernier classement. Alors, à ces hauteurs-là, la question du pluralisme de la presse, le problème de licenciements à prévoir, après tout, qu'est-ce ? La non-parution des *Echos* datée du 20 juin indique que les salariés auraient le front de s'émouvoir. Pourquoi, au fond, ils ne risquent que leur emploi...

Le personnel des *Echos* ne craque pas pour Bernard Arnault

Réunis en Assemblée générale ce matin (19 juin), les salariés de l'Unité économique et sociale des *Echos* (Les Echos SA, Echofi, Eurostaf, Les Echos Formation, Hera et Percier Publication) ont voté à l'unanimité (et trois abstentions) contre la vente des *Echos* à Bernard Arnault, PDG du groupe LVMH et propriétaire du journal *la Tribune*. Selon des informations précises et concordantes, Bernard Arnault est entré en négociation exclusive avec le groupe Pearson sur une offre dite « préemptive ». L'opposition des salariés est motivée par l'extrême inquiétude que suscitent le non-respect manifeste de l'indépendance éditoriale des journalistes par l'acquéreur potentiel ainsi que les conflits d'intérêts qui pourraient en résulter. L'assemblée générale a mandaté les élus et les représentants syndicaux pour demander la tenue d'un comité d'entreprise extraordinaire mardi 19 juin dans la matinée en présence de David Bell, le président des *Echos* et représentant de Pearson au conseil d'administration. En attendant la tenue d'une nouvelle assemblée générale à l'issue de la réunion du comité d'entreprise, l'Assemblée générale a décidé d'un avis de grève mardi qui empêcherait la parution du titre mercredi 20 juin. La direction de Pearson a fait savoir lundi en milieu d'après-midi que David Bell sera présent pour la réunion du CE convoquée à 10 h 30 mardi au siège des *Echos* et qu'il rencontrera à 12 h 30 les représentants de la société des journalistes. L'assemblée générale est donc repoussée après cette échéance.

Sécu : vaut mieux être riche, bien portant, et habiter Neuilly...

19 juin : pendant la révélation au peuple angoissé du nouveau casting du gouvernement, Friedrich van Roekeghem, directeur de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie, s'occupait des assurés sociaux. Il ose appeler cela « *un plan de redressement* ». Redresser la Sécu, ou mettre à genoux les assurés sociaux ? Voilà ce qu'avance l'ami Friedrich :

Le parcours de soins, qui commence au généraliste choisi, est désormais doté d'une punition : 50% remboursés si le patient ne le respecte pas. A Neuilly, chez Sarkozy, ils s'en foutent. Mais à Saint-Denis ?

Le forfait de 1 euro à la charge de l'assuré passerait à 4 euros.

Les médecins sont contraints à des... « gains de productivité » ! C'est ça, la pensée libérale : tout mesurer avec la même règle.

Le médicament générique devient presque obligatoire, pendant que d'autres actes médicaux seront moins remboursés.



L'aubaine pour la marque France, et ses marchés, ce sont ces TIC.

L'utilisation des réseaux de communication ? Ces messieurs proposent de systématiser la convergence entre contenants (les ustensiles numériques connectés entre eux) et contenus, c'est-à-dire, pêle-mêle, l'information et les données propres à la transmission nécessaire à l'industrie et à la finance, aux savoirs qui y sont attachés, aux brevets, aux idées commerciales, à la publicité. Le numérique doit d'abord servir à supporter et stimuler les ventes, à créer des entreprises petites et moyennes. L'information doit se mettre au service de ce but.

L'Etat à marée basse

Manque de bol, pour nos amis, l'Etat est toujours là. Pour eux, il encombre et encadre tout :

- ☞ un parc numérique et informatique important et non productif,
- ☞ une recherche encadrée par des règlements nationaux,
- ☞ un enseignement supérieur marqué par l'Éducation nationale,
- ☞ une organisation du travail relevant d'un Code archaïque,
- ☞ des revenus de la propriété intellectuelle relevant du XIX^e siècle.

Que faire ?

Jouyet et Lévy avancent la perspective de libéraliser ce qui freine encore la convergence numérique des contenants et des contenus.

Les fréquences hertziennes doivent tomber dans le domaine du marché, le patrimoine immatériel de l'Etat (à l'instar de ce qui se passe au *Journal officiel*) doit être utilisé pour intervenir sur le mar-

ché, la télévision est sommée de s'ouvrir à l'initiative industrielle privée. La contre-réforme s'étend aux grandes écoles, qui devront former des diplômés performants en matière de création de brevets. Le Code de la propriété intellectuelle, sur lequel se fonde le droit d'auteur, sera revu à l'échelle européenne, de façon à rendre libres de tous droits moraux les acheteurs des brevets et des innovations.

On comprend mieux, en regardant dans le rétroviseur, le rapport Montaigne, qui n'était qu'une pointe avancée du raisonnement. Comme « Montaigne », le rapport Jouyet-Lévy appelle de ses vœux l'exclusion de l'information et de ses professions du domaine des technologies de l'information et de la communication. Cette information, prise au sens du devoir et du droit d'informer librement les citoyens, relève de l'histoire, celle de la déclaration des droits de l'homme. Fini, tout cela. L'heure est la marchandise « information » sur des réseaux numérisés exclusivement dédiés à la circulation des données des industriels.

L'information au péril de Jouyet-Lévy

Voilà qui éclaire le nouveau rapport des industriels et des financiers avec l'information. Cela fait des dizaines d'années que des grands patrons se paient des journaux, des radios, des télé. Mais il ne s'agit plus de simples rapports de l'information à ses riches propriétaires. Si des Bolloré, Lagardère, Bouygues, Pinault, Arnault s'attellent à la tâche



Metropolis (film de Fritz Lang)

médiatique, c'est pour faire surgir au moins un groupe à taille multinationale capable de gérer les réseaux numériques d'information et de communication au service des objectifs définis par Jouyet-Lévy.

Lagardère entend d'abord être maître des réseaux numériques. Ceux de la distribution, de l'information, des retransmissions télévisées des événements sportifs. Ebra s'appuie de manière avant-gardiste sur les réseaux numériques de la banque propriétaire, le Crédit Mutuel CIC, pour réorganiser ses réseaux numériques.

Mais ces réseaux seront utilisés par ceux qui en seront maîtres, les banquiers, pour opérer ce que préconise Jouyet-Lévy. *Ouest-France* est à cet égard très en avance.

Dans les réseaux numériques qu'il crée, il fera passer ses sociétés de service, comme Adrexo.

Cette société de distribution de publicité à domicile concurrence La Poste, mais elle concurrence Gaz de France dans le relevé des compteurs, et s'apprête à trouver de nouvelles utilisations dites de service, autour de l'adresse individuelle.

Ces diversifications éloignent les groupes de presse de leur centre de gravité antérieur.

Ce n'est déjà plus l'information, encore moins l'information imprimée, qui devient prioritaire, mais la course à la présence sur Internet pour s'y positionner comme prestataires généralistes de services de communication.

Considérer le numérique qui laboure les entreprises de communication et d'information, sans prendre en compte les rapports économiques qui le déterminent, serait commettre un contresens. Jouyet et Lévy nous le rappellent avec force.

Il s'agit pour la Filpac de répondre en termes professionnels au défi numérique, mais aussi de faire progresser la question, désormais centrale, du pluralisme : il s'agit de sauver l'information de son naufrage dans son utilisation domestiquée au service du marché. Des tâches d'avenir, qu'elle traitera notamment lors de son congrès. ●

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU LABEUR, LE 12 JUIN 2007

C'est possible ! Il suffit de s'en mêler

Le secteur labeur a tenu son assemblée générale entre les deux tours des élections législatives alors que les résultats du premier tour laissaient augurer un pouvoir sans partage pour une droite recomposée sur son extrême.

Rien, sinon les salariés, n'empêchera que se réalisent les souhaits du candidat Sarkozy aujourd'hui Président.

Jean-Pierre Ghiotto

POURTANT, des luttes de salariés ont eu lieu avant et pendant les élections et continuent après.

Dans le labeur, secteur industriel en constante restructuration, où les concentrations, les transferts, les suppressions d'activité et d'emplois sont incessants, où les entreprises sont soumises à des critères de rentabilité insoutenables, où se multiplient les constitutions de groupements économiques sans statuts juridiques précis, rendant difficile la référence au champ conventionnel, il est nécessaire d'apporter des réponses aux questions que se posent les salariés.

Des travaux de cette assemblée il ressort :

☞ Il est nécessaire et urgent d'engager un processus d'information et de débat sur les salaires, les droits des salariés, leurs statuts, les droits syndicaux, etc.

Le secteur fédéral du labeur propose aux délégués présents de tenir des réunions

décentralisées en organisant plusieurs assemblées de militants et de salariés.

☞ Pour s'opposer aux attaques, aux mauvais coups qu'organise le patronat sous la pression des actionnaires, il faut recons- ●●●



Lamartine sur le parvis de l'Hôtel-de-ville lors des journées de 1848

truire une solidarité humaine et professionnelle.

La filière graphique ne disparaît pas mais se reconstitue pour tenter d'échapper à ses obligations conventionnelles et, pour ne pas aborder ces sujets, les employeurs « revendiquent » plus que leurs employés, multiplient les réunions et épuisent les militants.

Une société comme la Comareg (Annonces) possède 230 sites où travaillent entre 1 et 3 salariés, où les salaires sont différents d'une imprimerie ou d'un site à l'autre. Militer dans un tel contexte relève de l'exploit.

L'utilisation par les grands groupes du labeur de plans « sociaux » puis le recours aux intérimaires est souvent la règle.

Par ailleurs, les directeurs de site n'ont aucun pouvoir alors que les négociations salariales se font par entreprise et non pour le groupe. Il faut se battre pour des propositions syndicales et non contre des exigences patronales.

Des propositions crédibles et réalisables

Ces propositions syndicales ne seront fortes que si elles sont le fruit de la réflexion des salariés et qu'elles paraissent « crédibles et réalisables ». Dans ces conditions, tout est possible, mais cela suppose que les militants connaissent parfaitement les propositions fédérales, les revendications du secteur des industries graphiques mais aussi les

acquis pour les exposer, les confronter aux interrogations de leurs collègues.

Une charte des industries graphiques

L'élaboration d'un document, d'une « Charte des industries graphiques » devra servir d'outil pour les militants et alimenter les débats auprès des salariés.

Cette charte devra être constituée d'objectifs syndicaux communs, comme

l'ouverture du champ d'application de la convention collective à de nouvelles activités graphiques, l'augmentation des salaires, la majoration des heures supplémentaires à 33-50 et 100% dès la 36^e heure, le renouvellement des effectifs par le

départ anticipé des travailleurs âgés avec remplacement, des moyens nouveaux pour la défense de l'emploi, le renforcement du rôle des institutions représentatives du personnel, la revalorisation des indemnités de licenciement pour leur donner véritablement un caractère dissuasif et l'exigence d'un nouveau statut pour le travail salarié... etc.

Cette charte sera ce que les travailleurs en feront et elle devra être la base des revendications communes à tout un secteur d'activité. Il est également urgent qu'une table ronde sur l'avenir et le développement des industries graphiques se tienne avec l'ensemble des acteurs de ce secteur. ●

L'important est de créer un objectif revendicatif qui doit être notre bien commun.

CEN DES 20 ET 21 JUIN 2007

Pas de mobilisation sans reconquête de l'opinion des salariés

Les élections ont eu lieu, Sarkozy est président et l'UMP détient légitimement la majorité des sièges à l'Assemblée nationale. Les citoyens se sont prononcés, certes à la suite d'une campagne médiatique qui n'est pas sans reproches, mais qui n'écartera pas le fait que les Français ont choisi leur président en fonction de ses déclarations et sur les mesures qu'il comptait mettre en œuvre. Les ouvriers français ont à près de 47% voté en connaissance de cause pour Sarkozy et il y a lieu de s'interroger sur les raisons qui les ont conduits à faire ce choix.

Jean-Pierre Ghiotto

RÉUNIONS D'INFORMATION

Elles auront lieu pendant la semaine d'action et d'information du 17 au 23 septembre 2007

- ☞ 19 septembre pour la région Nord à Lille
- ☞ 18 septembre pour la région Ile-de-France à Montreuil
- ☞ 20 septembre pour les régions Centre et Ouest à Tours
- ☞ 20 septembre pour la région Sud-Est à Valence
- ☞ 21 septembre pour la région Est à Strasbourg

IL FAUDRA S'APPUYER DANS LES NÉGOCIATIONS SUR LES MOBILISATIONS EN COURS

LA SÉCURITÉ a été l'élément central de la campagne, pas seulement la sécurité dans les « banlieues », mais la sécurité de la vie sociale (travail, emploi, santé, pouvoir d'achat...). Problème ressenti par la majorité des travailleurs quelle que soit leur catégorie sociale et professionnelle. Personne ne se sent plus à l'abri et l'annonce d'une rupture avec cet état de fait a fortement pesé dans le choix des Français, d'autant que la gauche n'a pas disposé de la même maîtrise sur des thèmes qui « parlaient » à une population inquiète. L'absence d'un projet alternatif à la politique libérale a fait défaut et deux ans après le rejet du traité constitutionnel européen, ceux-là mêmes qui l'avaient désapprouvé, qui étaient contre, ont placé en tête des élections ceux qui l'avaient défendu et qui appelaient à voter « oui ».

L'épreuve des faits

Reste aujourd'hui l'épreuve des faits et l'illusion d'ouverture, l'affichage de la diversité donné par la composition des membres du gouvernement ne doit pas faire oublier qu'on n'avait pas eu depuis Pétain un ministère « de la race » ou de l'immigration.

Jamais le besoin de construction d'un autre projet de société entre et avec les partis politiques ne s'est fait autant ressentir et, dans ce domaine, le syndicalisme ne peut être absent.

L'été 2007 sera fécond

Cette période habituellement de trêve va voir beaucoup de choses se mettre en chantier et les actions gouvernementales immédiates porteront sur les salaires en lien avec la fiscalité, les retraites des régimes spéciaux, le service minimum et le contrôle du droit de grève, le contrat de travail, la réforme des universités, la justice.

Ce gouvernement pourra agir par la loi avec sa majorité parlementaire, par décret ou par loi cadre (négociation entre différentes parties).

La direction fédérale se devra d'être « sur le pont », y compris cet été.

Dans le domaine des lois cadre, les choses sérieuses commencent.

La Cgt doit-elle entrer en « résistance » ou se mettre en situation d'être une force de proposition et de conquête ?

Proposer plutôt que bloquer, écouter les salariés, faire un travail d'information avec les syndicats pour éviter qu'un écart ne se creuse entre les aspirations exprimées dans les entreprises et le contenu des discussions aux plus hauts échelons.

Il n'y aura pas de mobilisation sans une reconquête de l'opinion des salariés.

Il faut remettre en selle la valeur fondamentale qu'est la solidarité, expliquer ce qu'est un salaire, une heure supplémentaire, redonner des repères aux salariés.

Sarkozy a transformé en slogans populaires le programme du Medef et il nous faut avoir une propagande de base en reprenant tout de zéro.

Dans le débat

Pour certains, résister sera taxé d'immobilisme. Il faut explorer les besoins qui s'expriment et adapter notre propos pour le rendre « recevable ». Utiliser des « flashes » plutôt que des longs discours.

Mettre notre « outil » Cgt en conformité avec le monde d'aujourd'hui.

Pour d'autres, mieux vaut une bonne résistance qu'une mauvaise offensive. Être sur la défensive peut générer un renforcement. L'utilisation des médias a été « choquante ». La campagne électorale présentée comme une vulgaire « star academy ».

Sarkozy tente de prendre un contrôle total des moyens d'information et si nous avons des

contre-propositions, il faudra savoir et se donner les moyens de les communiquer. Attention à la répression syndicale qui s'installe, notre c a m r a d e Pichot en étant l'illustration.



Le Front populaire

Mobilisations en cours

☞ Sur les salaires qui étaient un thème de mobilisation central, avec une démarche fédérale dépassant les simples négociations de branches.

☞ Sur les restructurations industrielles, avec la volonté de préserver l'emploi plutôt que de négocier des primes de départ.

☞ Sur les transformations de l'industrie graphique, avec mise en place d'une charte comme pour le secteur papetier et la tenue d'une table ronde ou d'assises.

☞ Sur les restructurations des secteurs éditoriaux et le positionnement des travailleurs du Livre dans ces secteurs.

Le Cen réaffirme qu'il ne peut y avoir aucun endroit où la Filpac ne puisse syndiquer à la Cgt, surtout quand il s'agit de déserts syndicaux.

Cela malgré l'attaque frontale des syndicats de journalistes Snj Cgt, F3C Cfdt et Snj autonome qui attaquent en justice la société Ebra, au motif d'un vice de forme dans l'accord qu'elle a signé avec la Filpac Cgt.

Ce prétexte sur la forme ne peut masquer l'offensive de fond contre la Filpac à laquelle se livrent ces syndicats qui verraient bien les ouvriers du Livre frappés « d'interdit professionnel » dans les secteurs éditoriaux.

Le jugement de cette affaire aura lieu le 11 septembre 2007.

L'implication du Cen est impérative car la mobilisation ne se fera pas seule et il faudra éviter la division des travailleurs que cultive le patronat par médias interposés en opposant les salariés du public et ceux du privé. ●

Information : Stéphane Puifourcat, secrétaire général de l'Ud de l'Essonne, Marc Peyrade vient compléter l'équipe fédérale

PRÉSENTATION DU PROJET DE RAPPORT D'ACTIVITÉ QUI SERA SOUMIS AU CONGRÈS DE LILLE

Rapidement quelques grands thèmes :

- ☞ Mondialisation et ses conséquences dans notre secteur fédéral
- ☞ La fédération a-t-elle rempli sa mission dans ce contexte ?
- ☞ Traité constitutionnel européen
- ☞ Précarité comme modèle de relations au travail. CPE.
- ☞ Secteurs touchés par la mondialisation : industrie graphique, presse mondialisée, industrie graphique, la publicité.
- ☞ La fédération dans le syndicalisme mondial
- ☞ Industries graphiques : réponses aux fermetures d'entreprises et autres restructurations.
- ☞ Production fédérale : documents, réflexions, conférences, comités généraux ... etc.
- ☞ Piliers revendicatifs : Les conventions collectives, la formation professionnelle, la protection sociale, droits et liberté, démocratie sociale, égalité professionnelle, syndicalisation.
- ☞ Travail de la direction fédérale. Joints au rapport fédéral les rapports d'activité de l'Ufr et de l'Ufict Lc

CONSTRUIRE
UNE UNITÉ
SYNDICALE
APPARAÎT
IMPÉRATIF



le groupe de protection sociale pour
l'audiovisuel,
la communication,
la presse,
et le spectacle.

Professionnels de la presse :
à vos côtés
tout au long
de votre vie



santé, retraite, prévoyance,
épargne, logement, action sociale

Pour en savoir plus : **0811 65 50 50***

www.audiens.org